



SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE

(ARRETE MINISTERIEL DU 26-12-1958 MODIFIE)

SD/KB/901.038

COMMUNE DE DINSHEIM-SUR-BRUCHE

Plan Local d'Urbanisme

Annexe Sanitaire *Eau Potable*

NOTE TECHNIQUE

1^{er} envoi :	Avril 2016	1 ^{ère} phase
2^{ème} envoi :	Mars 2019	2 ^{ème} phase – selon plan de zonage reçu le 27 février 2019
Mise(s) à jour :		



Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim BP 10020 - 67013 STRASBOURG CEDEX
TELEPHONE : 03.88.19.29.19 – TELECOPIE : 03.88.81.18.91
INTERNET : www.sdea.fr



SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS	3
1.1. Structure administrative	3
1.2. Domaine de compétences et d'intervention.....	3
2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	3
2.1. Production d'eau	3
2.2. Qualité de l'eau	4
2.3. Stockage de l'eau	4
2.4. Réseau de distribution	5
2.4.1. Conduites maîtresses intercommunales	5
2.4.2. Réseau communal	5
2.4.3. Pression de service.....	5
2.4.4. Défense contre l'incendie.....	5
2.4.5. Périmètres de protection.....	6
3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES.....	6
3.1. Au niveau intercommunal	6
3.2. Au niveau communal	6
4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE.....	7
4.1. Desserte des Zones UA et UB (zones urbanisées)	7
4.2. Desserte des Zones AC (zones agricoles constructibles)	7
4.3. Desserte des Zones N (zones naturelles)	7
4.4. Desserte de la zone 1AU – Rue du Général de Gaulle (extension future du tissu urbain à court terme)	7
5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES A RÉALISER	8
5.1. Loi Urbanisme et Habitat	8
5.2. Détail estimatif	8
6. CONCLUSION	9

1. GENERALITES

1.1. Structure administrative

La gestion des installations d'eau potable de la commune de Dinsheim-sur-Bruche est assurée par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (CCRMM) qui comprend également les communes d'Altorf, Avolsheim, Dachstein, Dorlisheim, Ergersheim, Gresswiller, Heiligenberg, Molsheim, Mutzig, Niederhaslach, Oberhaslach, Sultz-les-Bains, Still et Wolxheim.

La CCRMM regroupe 10 752 abonnés pour une population totale de 32 700 habitants dont 1 466 pour la commune de Dinsheim-sur-Bruche (populations légales 2016).

Le volume total d'eau vendu annuellement est d'environ 2 000 000 m³ dont environ 62 000 m³ pour la commune de Dinsheim-sur-Bruche.

1.2. Domaine de compétences et d'intervention

La CCRMM est le maître d'ouvrage de l'ensemble des installations de production, de stockage et de distribution d'eau potable. Elle a transféré au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) les compétences de contrôle, d'entretien et d'exploitation des ouvrages de production, de transport et de distribution ainsi que la gestion des abonnés.

Dans le cadre de ces compétences, et outre l'exploitation courante des installations, le SDEA assure notamment un service de permanence qui peut intervenir à tout moment, en cas d'incident, sur l'ensemble des ouvrages de production, de stockage et de distribution.

2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Le présent document aborde uniquement l'unité de distribution principale de la CCRMM, appelée ci-après secteur Molsheim-Mutzig, incluant les communes d'Altorf, Avolsheim, Dachstein, **Dinsheim-sur-Bruche**, Dorlisheim, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Sultz-les-Bains, Wolxheim et l'annexe Heiligenberg-Gare.

2.1. Production d'eau

Le secteur de Molsheim-Mutzig est alimenté à partir de 4 sites de production qui captent des eaux d'origines différentes :

- La station de pompage du Stierkopf assure l'exploitation de 5 forages dans les grès vosgiens qui permettent de disposer d'une capacité de production de 250 m³/h ;
- Le site d'Altorf est composé de deux puits dont l'un, le puits n°1, est actuellement à l'arrêt, ce qui limite la capacité de production du site à 120 m³/h ;
- Le site de Griesheim-près-Molsheim est composé de deux puits dont l'un, le puits n°2, est actuellement à l'arrêt, ce qui limite la capacité de production du site à 150 m³/h ;
- La station de pompage de Gresswiller assure l'exploitation d'un forage réalisé dans les grès qui dispose d'une capacité totale de production de 800 m³/h. Actuellement, ce puits est équipé pour permettre un fonctionnement à 284 m³/h. Cette station alimente les secteurs de Gresswiller-**Dinsheim** (94 m³/h) et de Molsheim-Mutzig (190 m³/h), dont les réseaux sont hydrauliquement séparés par plusieurs vannes fermées.

La capacité totale de pompage disponible actuellement pour l'alimentation du secteur Molsheim-Mutzig est 804 m³/h, soit 19 296 m³/j, dont 94 m³/h soit 2 256 m³/j pour le secteur de Gresswiller-Dinsheim.

Il est à noter que, suite au raccordement sur le secteur de Gresswiller, le puits de Heiligenberg-Gare a été mis hors service en décembre 2009.

Une majeure partie de la production est destinée à l'alimentation de la CCRMM. La partie complémentaire est destinée aux interconnexions desservant la commune de Griesheim-près-Molsheim (environ 110 000 m³/an) et la zone artisanale de la commune de Rosheim (environ 11 000 m³/an), deux secteurs alimentés entièrement par les ressources de la CCRMM.

Par ailleurs, la CCRMM bénéficie également d'interconnexions de secours avec le SDEA - Périmètre de la Bruche-Scheer et avec le SDEA - Périmètre du Kronthal. Les volumes échangés par ces installations correspondent au renouvellement d'eau des deux interconnexions, hors situation de secours.

Enfin, pour permettre une bonne répartition de la distribution d'eau vers les zones élevées, la CCRMM dispose de 4 stations-relais ou de surpression situées rue du Sacré-Cœur à Mutzig, relais du Fort à Mutzig, relais Saint-Urbain à Mutzig et Ferme Finkenhof à Molsheim.

2.2. Qualité de l'eau

Suivant les ouvrages de production, les caractéristiques de l'eau distribuée ne sont pas identiques.

- L'eau mise en distribution à partir des puits du Stierkopf est de minéralisation moyenne, est moyennement dure et de très bonne qualité bactériologique. Afin de prévenir les risques de pollutions bactériologiques, les puits sont équipés de systèmes de désinfection.
- L'eau issue du secteur de Griesheim-près-Molsheim se caractérise par une minéralisation importante, est assez dure et de bonne qualité bactériologique. Il est à noter la présence d'arsenic à des teneurs non négligeables au niveau du puits 2. Celui-ci fonctionne en simultané avec le puits 3 afin de garantir des teneurs en arsenic inférieures à la limite de qualité fixée à 10 µg/l.
- Le puits 1 d'Altorf est à l'arrêt depuis novembre 2005 suite à la pollution de la nappe phréatique par du tri et tétrachloroéthylène au niveau du site Messier-Bugatti.
L'eau distribuée à partir du puits 2 d'Altorf, traitée par neutralisation puis par désinfection, est de minéralisation peu accentuée, est moyennement dure et de très bonne qualité bactériologique.
- L'eau issue du secteur de Gresswiller présente une minéralisation peu accentuée, est moyennement dure et de très bonne qualité bactériologique.

2.3. Stockage de l'eau

La CCRMM dispose d'une capacité de stockage utile de 2 960 m³ grâce à 4 réservoirs semi-enterrés.

Localisation	Niveau d'eau (m NGF)	Capacité totale (m ³)	Réserve utile (m ³)	Réserve d'incendie (m ³)
Molsheim	246,17	1 315	1 050	265
Mutzig	246,17	1 000	880	120
Wolxheim	223,00	500	400	100
Gresswiller	275,00	750	630	120

Pour la commune de Dinsheim-sur-Bruche, le stockage de l'eau est assuré par le réservoir de Gresswiller.

2.4. Réseau de distribution

2.4.1. Conduites maîtresses intercommunales

Le réseau intercommunal de la CCRMM s'articule autour de plusieurs axes principaux :

- une conduite de refoulement - distribution de diamètre Ø 400 mm, Ø 350 mm puis Ø 250 mm relie le puits 3 de Griesheim et le puits 2 d'Altorf au réservoir de Molsheim via les réseaux communaux de Molsheim et Dorlisheim,
- une conduite Ø 250 mm alimente les réservoirs de Molsheim et de Mutzig à partir des puits du Stierkopf,
- le réservoir de Gresswiller est desservi par une conduite Ø 250 mm provenant de la station de pompage de Gresswiller,
- une conduite Ø 500 mm permettant d'alimenter le secteur Molsheim-Mutzig par de l'eau produite à Gresswiller,
- deux conduites Ø 250 mm au départ de Molsheim alimentent d'une part le secteur d'Avolsheim, Soultz-les-Bains et Wolxheim et d'autre part le secteur de Dachstein et Ergersheim.

2.4.2. Réseau communal

La commune de Dinsheim-sur-Bruche est alimentée par deux conduites en fonte en provenance de Gresswiller. Celles-ci, dont les diamètres varient entre 125 mm et 300 mm selon les tronçons observés, alimentent la commune du côté est par la rue du Général de Gaulle et du côté sud par la rue de la Gare. Elles se rejoignent au centre du village pour former un bouclage du réseau.

La desserte du côté ouest de la commune se fait par l'intermédiaire d'une conduite de diamètre 150 mm située rue de Général de Gaulle.

Pour ce qui concerne les différents quartiers de la commune, la distribution est assurée à partir d'antennes et de bouclages (Ø 40 à Ø 110 mm) branchés sur la conduite principale Ø 125 / Ø 150 mm traversant la commune.

2.4.3. Pression de service

La pression de service de la commune de Dinsheim-sur-Bruche est fixée par le niveau d'eau du réservoir de Gresswiller et varie entre 3,4 et 7,7 bars en fonction de l'altitude des habitations.

2.4.4. Défense contre l'incendie

Une réserve d'eau de 120 m³ pour la défense contre l'incendie est assurée au niveau du réservoir de Gresswiller.

Le réseau de distribution de la commune de Dinsheim-sur-Bruche est équipé d'un total de 95 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

- 27 Poteaux d'Incendie (Ø 100 mm),
- 4 Poteaux Auxiliaires (Ø 80 mm),
- 64 Hydrants (Ø 65 mm).

Des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau ont permis de mesurer les débits maximaux (essais limités à 120 m³/h) qu'ils sont susceptibles de fournir (voir résultats en annexe). Il est précisé que ces essais réalisés ponctuellement sur quelques appareils ne peuvent être représentatifs du fonctionnement de tous les équipements de défense.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67).

Les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier en concertation avec le SDIS, service compétent en la matière.

2.4.5. Périmètres de protection

Le puits de Gresswiller dispose d'un périmètre de protection qui a été déclaré d'utilité publique par l'arrêté préfectoral du 15 mai 1995. Une partie du périmètre rapproché et du périmètre éloigné s'étend sur le ban de la commune de Dinsheim-sur-Bruche.

Tout projet à l'intérieur de ces périmètres de protection ou projet de tracé de périmètre devra faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé Alsace qui précisera les interdictions, contraintes et prescriptions à respecter.

3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

3.1. Au niveau intercommunal

Une étude diagnostic du fonctionnement des installations AEP a été réalisée en 2002 par le bureau d'études SOGREAH. Sur la base des conclusions qui en ont découlé, un programme général de travaux portant sur plusieurs opérations destinées à améliorer la qualité de l'eau et la sécurité de la distribution a été élaboré.

Les aménagements suivants ont été réalisés :

- la réalisation d'une interconnexion de secours entre la CCRMM et le SDEA - Périmètre de la Bruche Scheer au niveau de la ZA Activeum à Altorf/Duppigheim ;
- des travaux de renforcement général du réseau.

A noter qu'il est prévu en 2019/2020 un bouclage intercommunal le long de la RD118 et la nouvelle station de surpression qui sera implantée entre Dinsheim et Still dans le cadre d'une interconnexion de secours.

3.2. Au niveau communal

Pour ce qui concerne la commune de Dinsheim-sur-Bruche, la rue de l'Hôpital a fait l'objet en 2016 de renouvellement (pose de Ø 110 mm sur 230 ml).

Concernant les travaux projetés, le renouvellement de réseau rue du Waltersbruch (\varnothing 100 mm sur 250 ml) est planifié pour les années à venir.

L'alimentation en eau potable de la commune de Dinsheim-sur-Bruche ne pose pas de difficultés techniques majeures à l'heure actuelle. Les capacités de production et de stockage de la CCRMM permettront de couvrir les besoins de la commune pour les années à venir.

Néanmoins, les tronçons les plus anciens du réseau devront être vérifiés et, le cas échéant, remplacés, notamment lorsque des travaux de voirie seront entrepris.

4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE

Les nouvelles conduites de distribution nécessaires à la desserte des zones ont été tracées schématiquement sur le plan joint à partir du zonage de référence mentionné sur la page de garde. A défaut de plans de voiries, ces tracés ne sont donnés qu'à titre indicatif pour permettre une évaluation sommaire de la dépense que pourra engendrer l'équipement de ces zones. Le tracé et le linéaire définitif des conduites ainsi que les caractéristiques d'éventuelles canalisations secondaires à raccorder sur ces conduites pour la desserte interne des zones devront faire l'objet d'études spécifiques en fonction des tracés des voiries conçus ultérieurement par les lotisseurs et des besoins des nouvelles zones urbanisées.

4.1. Desserte des Zones UA et UB (zones urbanisées)

Les parcelles construites dans les secteurs urbanisés sont déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable. Les nouvelles constructions projetées dans ces zones ne nécessiteront donc probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées. Le moment venu, ces extensions localisées feront l'objet d'une étude détaillée au cas par cas pour définir les travaux de raccordement à prévoir.

4.2. Desserte des Zones AC (zones agricoles constructibles)

La seule zone AC identifiée sur le ban communal située au sud-est de la rue des Prés est desservie à partir du réseau de cette même rue. En cas de division parcellaire, des extensions ponctuelles pourraient être nécessaires.

4.3. Desserte des Zones N (zones naturelles)

Ces zones ne sont pas desservies par le réseau public d'alimentation en eau potable. Etant donné la constructibilité limitée dans ces zones, aucun projet d'extension du réseau public d'alimentation en eau potable n'est envisagé.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits privé pourra être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

4.4. Desserte de la zone IAU – Rue du Général de Gaulle (extension future du tissu urbain à court terme)

La zone n'est actuellement pas desservie par le réseau public de distribution. Sa desserte pourra se faire à partir du réseau existant de la rue du Général de Gaulle, moyennant une extension de réseau \varnothing 110 mm sur environ 130 ml.

La desserte interne de la zone pourra former un bouclage avec le réseau Ø 110 mm de la rue des Prés, moyennant une extension de réseau Ø 110 mm sur environ 105 ml.

5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES A RÉALISER

5.1. Loi Urbanisme et Habitat

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la mise en place de financements via les aménageurs successifs des équipements nécessaires à leurs opérations. Ce financement pourra conditionner la mise en place par la collectivité des équipements précités.

5.2. Détail estimatif

Nous donnons ici les évaluations résultant de l'étude de faisabilité sommaire réalisée au paragraphe 4. "Raccordement aux infrastructures d'eau potable des zones d'extension future". L'aménagement interne de chaque zone devra, par la suite, faire l'objet d'une étude technique et financière plus détaillée.

Zones IAU

⇒ **Zone IAU – Rue du Général de Gaulle**

Pose de 130 ml, Ø110 mm – Rue du Général de Gaulle 26 000 € HT

Pose de 105 ml, Ø110 mm – Rue des Prés 21 000 € HT

Total Zones IAU : 37 000 € HT

Remarques

Les montants donnés ci-dessus correspondent uniquement à la fourniture et pose des conduites principales pour le raccordement des nouvelles zones aux infrastructures existantes, **hors desserte interne des zones**. Pour chaque zone, l'estimation ne porte ainsi que sur le linéaire de réseau à poser hors de son emprise. Ces montants ne prennent pas en compte les branchements des abonnés, ni même les adaptations nécessaires du réseau existant.

La collectivité peut cependant conditionner, lors du dépôt des autorisations d'urbanisme, la réalisation de ces aménagements à leur financement par l'aménageur via les véhicules en vigueur dans la réglementation.

6. CONCLUSION

La desserte en eau potable de la commune de Dinsheim-sur-Bruche par les installations de la CCRMM répond bien aux besoins actuels de la commune, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, et est en mesure de supporter un accroissement de la consommation lié au développement communal.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67), sur la base des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau.

Il convient aussi de rappeler que la prise en charge des frais de desserte des zones est régie par les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat. Les modalités de cette prise en charge, par la commune et/ou les bénéficiaires des extensions, doivent être précisées par l'autorité compétente.

Enfin, pour ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du PLU devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

Schiltigheim, le 22 mars 2019

Rédigé par
L'Ingénieur d'Études



Khadija BADDOU

Vérifié par
L'Ingénieur d'Études



Sébastien DURAND

ANNEXE 1. ESSAIS DE DEBIT SUR LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Numéro appareil	Date du dernier contrôle	Localisation	Pression statique (bar)	Débit à 1 bar (m ³ /h)
H 1	15/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	6,7	39
H 10	14/11/2013	Acacias (rue des)	6,8	68
H 101	14/11/2013	Haute (rue)	5,7	100
H 103	14/11/2013	Haute (rue)	5,5	92
H 104	14/11/2013	Pins (rue des)	4,5	61
H 106	07/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,3	61
H 107	07/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,2	40
H 13	14/11/2013	Vignes (rue des)	6,3	91
H 21	14/11/2013	Chapelle (rue de la)	7,6	100
H 22	14/11/2013	Chapelle (rue de la)	7,4	83
H 23	14/11/2013	Chapelle (rue de la)	7	32
H 24	14/11/2013	Schiebenberg (rue du)	7,2	82
H 26	14/11/2013	Schiebenberg (rue du)	6,7	91
H 27	14/11/2013	Schiebenberg (rue du)	6,5	90
H 28	14/11/2013	Haute (rue)	6,8	114
H 3	15/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	6,6	44
H 31	15/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,5	
H 32	07/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,5	83
H 34	14/11/2013	Muhlbach (rue du)	7,4	111
H 35	15/11/2013	Muhlbach (rue du)	7,5	66
H 42	07/11/2013	Berger (rue du)	7,5	36
H 44	07/11/2013	Hôpital (rue de l)	7,5	28
H 48	14/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,3	34
H 50	07/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,2	
H 51	07/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,3	80
H 55	07/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,2	79
H 56	14/11/2013	Camp (rue du)	7,1	93
H 57	14/11/2013	Camp (rue du)	6,8	80
H 59	07/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,1	52
H 6	15/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,1	78
H 60	07/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,1	110
H 61	07/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,2	110
H 63	07/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,3	
H 64	07/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,5	40
H 72	14/11/2013	Haute (rue)	6,1	80
H 73	14/11/2013	Haute (rue)	6,7	95
H 74	14/11/2013	Haute (rue)	5,9	81
H 75	14/11/2013	Haute (rue)	5,9	80
H 76	14/11/2013	Haute (rue)	5,5	91
H 77	14/11/2013	Chapelle (rue de la)	6,5	32

H 78	07/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,1	33
H 79	15/11/2013	Still (route de)	7,2	41
H 81	15/11/2013	Gare (rue de la)	7,4	63
H 82	14/11/2013	Chapelle (rue de la)	6,9	24
H 86	07/11/2013	Prés (rue des)	7,5	50
H 87	07/11/2013	Prés (rue des)	7,6	47
H 88	14/11/2013	Camp (rue du)	6,4	76
H 89	14/11/2013	Felsbourg (rue du)	6	77
H 90	14/11/2013	Felsbourg (rue du)	5,1	67
H 92	15/11/2013	Waltersbruch (rue du)	6,8	39
H 93	15/11/2013	Waltersbruch (rue du)	6,9	37
H 97	14/11/2013	Camp (rue du)	5,7	80
H 98	14/11/2013	Camp (rue du)	5	85
H 99	14/11/2013	Camp (rue du)	4,3	65
PA 12	14/11/2013	Canal (rue du)	7,6	114
PA 15	14/11/2013	Genets (rue des)	5	54
PA 16	14/11/2013	Canal (rue du)	7,5	87
PA 4	14/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,4	102
PI 10	08/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,5	
PI 11	14/11/2013	Roches (rue des)	6,8	68
PI 13	08/11/2013	Camp (rue du)	6,3	
PI 14	14/11/2013	Roches (rue des)	6,3	69
PI 17	14/11/2013	Gare (rue de la)	7,4	
PI 18	08/11/2013	Prés (rue des)	7,4	60
PI 19	14/11/2013	Jardins (Rue des)	4,8	87
PI 20	14/11/2013	Colline (Rue de la)	3,4	73
PI 21	08/11/2013	Colline (Rue de la)	4	83
PI 22	14/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,3	104
PI 23	14/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,3	
PI 24	14/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,4	
PI 25	14/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,3	
PI 26	14/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,5	
PI 27	14/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,1	
PI 28	14/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	6,8	48
PI 29	14/11/2013	Vignes (rue des)	5	88
PI 3	14/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,4	
PI 5	08/11/2013	De Gaulle (rue du Général)	7,5	
PI 7	14/11/2013	Camp (rue du)	7,1	
PI 8	08/11/2013	Pins (rue des)	5	93
PI 9	14/11/2013	Muhlbach (rue du)	6,3	94

Nota : les résultats fournis correspondent à des mesures instantanées prises dans les conditions du moment et susceptibles de varier dans le temps.